

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Siège social



30 Rue de la Varenne  
94106 SAINT MAUR Cédex



Direction Exploitation

148 Avenue de Compiègne  
02200 SOISSONS  
Tél : 03 23 76 40 40  
Fax : 03 23 53 31 39  
email : contact@nga.fr

**F** : Facilement inflammable  
- Inflammable  
**Xi** : Irritant  
**O** : Comburant

**Xn** : Nocif  
**E** : Explosif

**C** : Corrosif  
**T** : Toxique

Etiquettes n°

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT :

1.1 Désignation commerciale : **EPI-US (1779065)**

1.2 Fournisseur : **TIXO**

**Service à contacter** : Christophe LADEUILLE - Directeur Technique

1.3 Types d'utilisations (pour plus de détails, se reporter à la notice technique) :

**DESINFECTANT- BACTERICIDE - VIRUCIDE - FONGICIDE SOLS ET SURFACES. ALIMENTAIRE**

1.4 Autres données :

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Principaux dangers : Irritant pour les yeux  
Irritant pour la peau et les yeux  
Ne pas ingérer, produit bactéricide et moussant  
Xi irritant :

R41 : Risque de lésions oculaires graves

S2 : Conserver hors de portée des enfants

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage

S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



XI-IRRITANT

2.2 Risques spécifiques :

2.3 Principaux symptômes :

-

## 3. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

\* Nom chimique :

\* n° de cas :

\* Nature chimique :

\* Composants apportant un danger :

- Métasilicate de soude : cas 10213-79-3 - concentration < à 1 %

- Chlorure de didécyl diméthyl ammonium : cas 7173-51-5 - concentration < à 5 %

- Alcool gras éthoxylé : concentration < à 10 %

\* Impuretés (représentant un danger) :

\* Autres données :

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 4. PREMIERS SECOURS

- \* Inhalation :
- \* Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
- \* Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une solution oculaire type Dacryosérum. Si trouble, consulter un ophtalmologiste
- \* Ingestion : Ne pas faire vomir, maintenir le patient au repos. Recours à l'assistance médicale
- \* Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction : NON INFLAMMABLE

- recommandés :
- contre-indiqués :

5.2 Dangers spécifiques :

5.3 Méthodes particulières d'intervention :

5.4 Protection des intervenants :

## 6 . MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

6.1 Précautions individuelles : éviter le contact avec la peau et les yeux

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.

6.3 Méthode de nettoyage : endiguage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés. Les refermer et les remettre ensuite à un récupérateur agréé.

## 7 . STOCKAGE

7.1 Manipulation :

- mesures techniques : refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant
- précautions : Ne pas transvaser ce produit dans des emballages destinés à recevoir des denrées alimentaires afin d'éviter tout risque d'absorption accidentelle.
- conseils d'utilisation : Ne pas mélanger à d'autres substances

7.2 Stockage :

- mesures techniques : stocker au frais à l'abri de la lumière.
- conditions de stockage :
- matières incompatibles : ne pas stocker à proximité de produits acides, oxydants et anioniques
- matériaux d'emballage recommandés : polyéthylène

## 8 . CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Mesures d'ordre technique : éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer.

8.2 Equipement et protection individuelle :

- protection respiratoire : non requise
- protection des mains : gants ménagers
- protection des yeux : lunettes à bords latéraux
- protection de la peau et du corps (autre que les mains) : vêtements de protection, prévoir à proximité un poste d'eau (douche et fontaine oculaire à proximité).

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 9 . PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 Etat physique :  
- forme : liquide  
- couleur : incolore  
- odeur : faible
- 9.2 Valeur du pH : 12
- 9.3 Température d'ébullition : 100
- 9.4 Point d'éclair :
- 9.5 Température d'auto-inflammation :
- 9.6 Caractéristiques d'explosivité :
- 9.7 Pression des vapeurs :
- 9.8 Densité des vapeurs :
- 9.9 Masse volumique : 1,025
- 9.10 Solubilité : totale dans l'eau

## 10 . STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 Stabilité : stable
- 10.2 Conditions à éviter : Température < 5°C et > 30°C
- 10.3 Matières à éviter : produit acides, oxydants, anioniques
- 10.4 Produits de décomposition dangereux :

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 Pour la peau :  
1.2 Pour les yeux :

	IIO	IIP
Concentré	sévèrement irritant	non irritant
Solution à 1 %		non irritant

I.I.O = Indice d'irritation oculaire  
I.I.P = Indice d'irritation cutanée primaire

- 1.3 En cas d'ingestion : Irritant . Produit bactéricide : destruction de la flore intestinale
- 11.4 Toxicité chronique :
- 11.5 Toxicité à long terme :
- 11.6 Effets spécifiques

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1 Mobilité :
- 12.2 Persistance/dégradabilité :biodegradable
- 12.3 Bioaccumulation
- 12.4 Ecotoxicité
- 12.5 Autres : les agents tensio-actifs sont biodégradables à plus de 90 %

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne rejeter que de petites quantités fortement diluées après neutralisation avec une solution d'acide citrique pour respecter le pH de rejet (5,5 à 8,5). Rincer les flacons vides à l'eau avant de les jeter. Ces déchets étant considérés comme déchets industriels banals, leur collecte peut être effectuée par la commune elle-même (ou par un district ou syndicat de commune) ou entreprise avec laquelle un marché est passé. Quant aux fûts, les remettre à un récupérateur agréé. Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 14 . INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT ONU N°	RID/ADR	IMDG Maritime	OACI
CLASSE			
GROUPE, CHIFFRE ou PAGE			
ETIQUETTE (S)			
CODE DANGER			
CODE MATIERE			

Note :  
Quantité par colis :

Avion passager :  
Avion cargo :

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

produit à usage biocide : chlorure de didécylidiméthylammonium : TP 2 / TP 4

*Le Directeur Technique,*  
**Christophe LADEUILLE**

## 16 . AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la fiche technique d'utilisation mais ne la remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.